

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

AVIS PUBLIC Dérogation mineure no 2023.11.03

AVIS PUBLIC est donné que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Alexis sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 18 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 258 rue Principale, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble cidessous mentionné :

Lot: 2 800 440

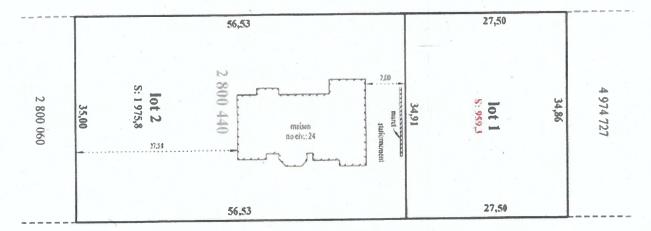
Propriétaires : Martin Cadieux **Localisation** : 24 rue Liard

Zonage: R1-3

Superficie: 2 935,1 m²

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme la subdivision projetée du lot 2 800 440 afin de créer un autre lot dont la superficie serait de 959,3 mètres carrés, ce qui est non conforme au *Règlement de lotissement no 1986-71* et ses amendements (Règlement no 1991-104) qui stipule à l'article 4.3 « Dimensions minimales des terrains » que la superficie minimale d'un lot partiellement desservi doit être de 1 500 mètres carrés.

2 800 087



Rue Liard

2 800 371



Donné à Saint-Alexis, ce 13ème jour de novembre 2023.

Chantal Duval

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Alexis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 13ème jour de novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13ème jour de novembre 2023.

Chantal Duval

Directrice générale et greffière-trésorière